



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
SUPERVISION BANCAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 mars 2018

La BCE entend garantir une application cohérente des règles concernant les modèles internes par les banques

- La BCE publie, pour consultation, le premier chapitre du guide relatif aux modèles internes
- La période de consultation s'achèvera le 28 mai 2018
- Le chapitre « Thèmes généraux » donne un aperçu de la façon dont la BCE entend garantir l'interprétation uniforme du cadre juridique existant
- La BCE organisera une consultation sur les autres chapitres du guide à un stade ultérieur

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour le premier chapitre de son guide sur les modèles internes (le « guide ») pour consultation. Ce guide vise à garantir une approche commune et cohérente des aspects les plus pertinents de la réglementation applicable aux modèles internes pour les banques soumises à la surveillance prudentielle directe de la BCE.

Ce premier chapitre du guide est consacré aux thèmes généraux et contient des principes relatifs aux sujets non spécifiques aux modèles, en particulier pour l'approche fondée sur les notations internes (IRB) : les principes fondamentaux, la mise en œuvre de l'approche IRB, la gouvernance des modèles internes, la validation interne, l'audit interne, l'utilisation de modèles, la gestion des modifications des modèles et la participation de tiers. Le guide complet inclura également des chapitres spécifiques aux modèles (portant sur le risque de crédit, de marché et de crédit de contrepartie). La BCE organisera des consultations sur ces chapitres à une date ultérieure.

Le guide a été élaboré en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes (ACN) et s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre du projet d'examen ciblé des modèles internes (*Targeted Review of Internal Models*, TRIM). Une [version préliminaire du guide](#) a été publiée le 28 février 2017 et a été affinée sur la base des commentaires reçus des établissements. Cette version révisée prend également en compte les résultats des examens et des analyses horizontales relatives aux thèmes généraux réalisés dans le cadre du projet TRIM.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source. Traduction Banque de France

La consultation concernant le guide commence ce jour et s'achèvera le 28 mai prochain. Le projet de guide lui-même et une liste des questions fréquemment posées sont disponibles sur le site internet de la BCE consacré à la supervision bancaire.

Dans le cadre de cette consultation, la BCE organisera une audition publique le 18 avril 2018. Des informations sur les formalités d'inscription à l'audition publique et sur la marche à suivre pour soumettre des commentaires sont disponibles sur le site internet de la BCE consacré à la supervision bancaire. À l'issue de la consultation publique, la BCE publiera les commentaires reçus ainsi qu'un compte rendu.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Esther Tejedor

au : +49 69 1344 95596.